

Ce communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, au sein ou en destination des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ce communiqué ne constitue pas une offre et est uniquement fourni à titre informatif.

NANTERRE (FRANCE)  
**24 APRIL 2024**

## **FORVIA PROPOSE L'ÉMISSION D'UN MONTANT DE 200 MILLIONS D'EUROS D'OBLIGATIONS SENIOR ADDITIONNELLES AU TAUX DE 5,500 % À ÉCHÉANCE 2031 DESTINÉES À PARTIELLEMENT REFINANCER SES OBLIGATIONS 2026 AU TAUX DE 7,250 %**

FORVIA a annoncé aujourd'hui procéder à une émission de 200 millions d'euros d'obligations senior additionnelles au taux de 5,500 % et à échéance 2031 (les « **Obligations Nouvelles** ») qui seront consolidées avec les 500 millions d'euros d'obligations senior au taux de 5,500 % et à échéance 2031 émises le 11 mars 2024 et formeront une série unique avec ces dernières (Code ISIN : XS2774392638) à l'expiration d'une période de distribution de 40 jours. La réalisation de l'émission des Obligations Nouvelles est soumise aux conditions du marché.

FORVIA a l'intention d'utiliser le produit de l'offre des Obligations Nouvelles pour financer le rachat partiel des obligations liées au développement durable (*Sustainability Linked Bonds, SLB*) au taux de 7,250 % et à échéance 2026 (les « **Obligations Existantes** ») dans le cadre d'une offre de rachat en numéraire (l'« **Offre de Rachat** »). L'Offre de Rachat a été lancée aujourd'hui et reste soumise à des conditions, telles que la réalisation de l'offre des Obligations Nouvelles. FORVIA prévoit de racheter les Obligations Existantes à hauteur du montant principal des Obligations Nouvelles. Le montant final des Obligations Existantes acceptées dans le cadre de l'Offre de Rachat dépendra du montant final des offres reçues.

En outre, si, à la discrétion de FORVIA, il reste des produits substantiels, FORVIA a l'intention d'utiliser ces produits restants pour rembourser partiellement les Obligations Existantes (le « **Remboursement** »). FORVIA a émis aujourd'hui un avis conditionnel du Remboursement aux porteurs des Obligations Existantes. Le Remboursement est soumis à la réalisation de l'offre des Obligations Nouvelles et à la réalisation de l'Offre de Rachat, dans la mesure où le montant principal des Obligations Existantes valablement offertes au rachat et acceptées serait substantiellement inférieur au montant en principal des Obligations Nouvelles émises.

#### PRESSE

**Christophe MALBRANQUE**

Directeur Influence Groupe

+33 (0) 6 21 96 23 53

[christophe.malbranque@forvia.com](mailto:christophe.malbranque@forvia.com)

**Iria MONTOUTO**

Relation Média Groupe

+33 (0) 6 01 03 19 89

[iria.montouto@forvia.com](mailto:iria.montouto@forvia.com)

#### ANALYSTES / INVESTISSEURS

**Marc MAILLET**

Directeur des relations investisseurs du

Groupe

+33 (0) 1 72 36 75 70

[marc.maillet@forvia.com](mailto:marc.maillet@forvia.com)

**Sébastien LEROY**

Directeur Adjoint Relations Investisseurs

Groupe

+33 (0) 6 26 89 33 69

[sebastien.leroy@forvia.com](mailto:sebastien.leroy@forvia.com)

**À propos de FORVIA, dont la mission est : « We pioneer technology for mobility experiences that matter to people ».**

7<sup>e</sup> fournisseur mondial de technologie automobile, FORVIA regroupe les forces technologiques et industrielles complémentaires de Faurecia et de HELLA. Avec plus de 260 sites industriels, 78 centres de R&D et plus de 150 000 collaborateurs, dont plus de 15 000 ingénieurs en R&D dans plus de 40 pays, FORVIA propose une approche unique et globale des défis automobiles d'aujourd'hui et de demain. Composé de 6 groupes d'activités et d'un solide portefeuille de propriété intellectuelle de plus de 13 000 brevets, FORVIA a pour objectif de devenir le partenaire privilégié d'innovation et d'intégration des constructeurs automobiles du monde entier. En 2023, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 27,25 milliards d'euros. FORVIA SE est cotée sur le marché Euronext Paris sous le code mnémonique FRVIA et fait partie des indices CAC Next 20 et CAC SBT 1,5°. FORVIA est un acteur du changement qui s'engage à accompagner la transformation de la mobilité. [www.forvia.com](http://www.forvia.com)

## **AVIS IMPORTANT**

*Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les obligations offertes par FORVIA (les « Obligations ») ne pourront être vendues aux Etats-Unis que si elles sont enregistrées en vertu du Securities Act ou si elles sont exemptées d'enregistrement. L'offre d'Obligations décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. En conséquence, toute offre ou vente des obligations ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.*

*Ce document ne constitue pas une offre de rachat ou la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de toute valeur mobilière, y compris les Obligations Existantes. Ce document ne constitue pas un avis de remboursement des Obligations Existantes.*

*La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.*

*La promotion des Obligations au Royaume-Uni est restreinte par le Financial Services and Markets Act 2000 (le « FSMA »), par conséquent, les Obligations ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance ») (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.*

*L'offre et la vente des Obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus ou une offre au public.*

*L'offre et la vente des Obligations seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129, tel que modifié, en ce qu'il fait partie du droit national du Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « Règlement Prospectus UK ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus UK ou une offre au public.*

*Professionnels MIFID II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFID II) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les*

*Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.*

*Professionnels MIFIR / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFIR) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein du Royaume Uni.*

*Ni le contenu du site internet de FORVIA, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlink depuis le site de FORVIA, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.*

*Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.*